

 Précis Dalloz

# droit public économique

André de Laubadère

Troisième édition



DALLOZ

PRÉCIS DALLOZ

5219  $\frac{1}{3}$

# DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE

**André de LAUBADÈRE**

Professeur à l'Université de Droit, d'Économie  
et de Sciences sociales de Paris

Troisième édition

Dr 37 (1/4)

5219  $\frac{4}{4}$

**DALLOZ**

11, rue Soufflot, 75240 PARIS Cedex 05

1979

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	VI
INTRODUCTION.....	1

### LIVRE I

## GÉNÉRALITÉS SUR LE DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE

<b>TITRE I. — LA NOTION DE DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>Section I. — Le droit économique.....</b>	<b>7</b>
<b>Section II. — Le droit public économique.....</b>	<b>14</b>
§ 1. — <i>La distinction des droits public et privé économiques.....</i>	<i>14</i>
§ 2. — <i>L'objet du droit public économique.....</i>	<i>19</i>
<b>TITRE II. — LA FORMATION HISTORIQUE DU DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>27</b>
<b>Section I. — La période antérieure à la première guerre mondiale .....</b>	<b>28</b>
<b>Section II. — La période de l'entre-deux guerres.....</b>	<b>32</b>
<b>Section III. — La seconde guerre mondiale.....</b>	<b>36</b>

<b>Section IV. — Les lendemains immédiats de la seconde guerre mondiale</b> .....	39
<b>Section V. — L'après-guerre</b> .....	41
<b>TITRE III. — LES SOURCES DU DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE</b> .....	57
<b>CHAPITRE I. — LES SOURCES INTERNES DU DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE</b> .....	59
<b>Section I. — La source constitutionnelle</b> .....	60
§ 1. — <i>Le préambule constitutionnel</i> .....	61
§ 2. — <i>La Constitution</i> .....	64
<b>Section II. — La source législative</b> .....	65
<b>Section III. — La source réglementaire</b> .....	67
§ 1. — <i>La réglementation gouvernementale</i> .....	68
§ 2. — <i>La réglementation ministérielle</i> .....	70
§ 3. — <i>Les réglementations émanant des autorités ou organismes subordonnés et des organismes privés</i> ...	73
§ 4. — <i>Distinction des règlements et des documents sans caractère réglementaire</i> .....	76
<b>Section IV. — La source jurisprudentielle</b> .....	79
<b>CHAPITRE II. — LE DROIT COMMUNAUTAIRE EUROPÉEN, SOURCE DU DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE FRANÇAIS</b> .....	82
<b>TITRE IV. — LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE</b> .....	97
<b>CHAPITRE I. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX ET PARTICULARISME DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ÉCONOMIQUE</b> .....	100
<b>CHAPITRE II. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX ET PARTICULARISME DU DROIT ADMINISTRATIF ÉCONOMIQUE</b> .....	104
<b>Section I. — Les facteurs de spécificité du droit administratif économique</b> .....	104
<b>Section II. — Les caractères propres du droit administratif économique</b> .....	107
§ 1. — <i>La jeunesse du droit administratif économique</i> .....	107

§ 2. — <i>La souplesse du droit administratif économique</i> .....	108
§ 3. — <i>L'hétérogénéité du droit administratif économique</i> .....	114
<b>Section III. — Le particularisme du droit administratif économique</b> .....	115

## LIVRE II

### L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

<b>TITRE I. — LE PARLEMENT ET L'ÉCONOMIE</b> .....	135
<b>CHAPITRE I. — L'ÉCONOMIE ET LES STRUCTURES PARLEMENTAIRES</b> .....	136
<b>CHAPITRE II. — L'ÉCONOMIE ET LES COMPÉTENCES PARLEMENTAIRES</b> .....	144
<b>TITRE II. — L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE CENTRALE</b> .....	151
<b>CHAPITRE I. — L'ENCADREMENT MINISTÉRIEL DE L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE</b> .....	152
<b>Section I. — Le ministère de l'Économie et des Finances</b> .....	157
<b>Section II. — L'administration économique centrale en dehors du ministère de l'Économie et des Finances</b> .....	159
<b>Section III. — La coordination économique interministérielle</b> .....	164
<b>CHAPITRE II. — LES ORGANES CHARGÉS DE LA « FONCTION BANCAIRE » DE L'ÉTAT</b> .....	166
<b>Section I. — Le Trésor banquier</b> .....	169
<b>Section II. — Les auxiliaires du Trésor</b> .....	171
§ 1. — <i>Les établissements publics</i> .....	171

§ 2. — <i>Les institutions privées auxiliaires du Trésor.</i>	175
<b>Section III. — L'Institut de développement industriel</b>	176
<b>CHAPITRE III. — LES AUTORITÉS MONÉTAIRES</b>	179
<b>Section I. — La Banque de France</b>	181
<b>Section II. — Les institutions publiques de contrôle et de direction du crédit</b>	187
<b>CHAPITRE IV. — L'ADMINISTRATION CONSULTATIVE CENTRALE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE</b>	191
<b>Section I. — Vue d'ensemble</b>	192
<b>Section II. — Le Conseil économique et social</b>	194
§ 1. — <i>Les conseils économiques de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> Républiques.</i>	196
§ 2. — <i>Le Conseil économique et social actuel.</i>	200
<b>TITRE III. — L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE</b>	205
<b>CHAPITRE I. — L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE</b>	209
<b>Section I. — La place de l'économie dans la discussion du problème régional</b>	210
<b>Section II. — La place de l'économie dans l'évolution des institutions régionales</b>	212
<b>Section III. — La place de l'économie dans l'administration régionale issue de la réforme de 1972</b>	216
§ 1. — <i>La circonscription régionale</i>	217
§ 2. — <i>Les organes régionaux</i>	218
§ 3. — <i>Les compétences exercées dans le cadre régional</i>	220
<b>CHAPITRE II. — L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE LOCAL</b>	225

## LIVRE III

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX  
DU DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE

<b>TITRE I. — LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE</b>	235
<b>CHAPITRE I. — GÉNÉRALITÉS SUR LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE</b>	237
<b>CHAPITRE II. — LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET LES INTERVENTIONS DE LA PUISSANCE PUBLIQUE A L'ÉGARD DES ACTIVITÉS PRIVÉES ÉCONOMIQUES</b>	244
<b>Section I. — Les limitations législatives de la liberté du commerce et de l'industrie</b>	245
§ 1. — <i>Les régimes de simple réglementation</i>	247
§ 2. — <i>Les régimes d'autorisation préalable</i>	247
§ 3. — <i>Les interdictions</i>	251
§ 4. — <i>Les monopoles de droit</i>	251
<b>Section II. — Les limitations réglementaires de la liberté du commerce et de l'industrie</b>	257
<b>Section III. — Les limitations de la liberté du commerce et de l'industrie résultant des mesures de police administrative locale</b>	262
<b>CHAPITRE III. — LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES PERSONNES PUBLIQUES</b>	267
<b>Section I. — Les activités économiques de l'Etat et la liberté du commerce et de l'industrie</b>	269
<b>Section II. — Les activités économiques des collectivités locales et la liberté du commerce et de l'industrie</b>	270

TITRE II. — LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE.....	279
CHAPITRE I. — L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ A L'INTERVENTIONNISME ÉCONOMIQUE.....	286
CHAPITRE II. — L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ A LA GESTION DES ACTIVITÉS PUBLIQUES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.....	293
TITRE III. — LES « PRINCIPES ÉCONOMIQUES NOUVEAUX ».....	299
§ 1. — <i>L'affirmation des principes économiques nouveaux</i> .....	300
§ 2. — <i>La portée juridique des principes économiques nouveaux</i> .....	306

## LIVRE IV

**LE RÉGIME JURIDIQUE  
DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES  
DES PERSONNES PUBLIQUES**

TITRE I. — LE DROIT PUBLIC DES PLANIFICATIONS ÉCONOMIQUES.....	321
CHAPITRE I. — LE DROIT PUBLIC DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	327
Section I. — <i>Caractères généraux et nature juridique du Plan</i> .....	328
Section II. — <i>L'élaboration du Plan</i> .....	340
§ 1. — <i>Les participants à l'élaboration du Plan</i> ....	340
§ 2. — <i>La procédure d'élaboration du Plan national</i> ....	349
§ 3. — <i>La procédure de la planification régionale</i> ....	353
Section III. — <i>L'exécution du Plan</i> .....	357
§ 1. — <i>L'exécution du Plan dans le secteur public</i> ....	358
§ 2. — <i>L'exécution du Plan dans le secteur privé</i> ....	363

CHAPITRE II. — LE DROIT PUBLIC DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	369
Section I. — <i>Les organes de l'aménagement du territoire</i> .....	371
Section II. — <i>Les instruments juridiques de l'aménagement du territoire</i> .....	376
§ 1. — <i>Les réglementations</i> .....	376
§ 2. — <i>Les planifications</i> .....	377
§ 3. — <i>Les mesures particulières</i> .....	380
Section III. — <i>Les actions d'aménagement du territoire</i> .....	383
TITRE II. — LES RELATIONS JURIDIQUES DE L'ADMINISTRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ÉCONOMIQUE.....	389

CHAPITRE I. — LES RELATIONS CLASSIQUES DE COLLABORATION : MARCHÉS ET CONCESSIONS....	391
--------------------------------------------------------------------------------------	-----

Section I. — <i>Les marchés publics</i> .....	391
§ 1. — <i>Généralités sur le droit des marchés publics</i> ....	392
§ 2. — <i>La conclusion des marchés publics</i> .....	399
§ 3. — <i>L'exécution des marchés publics</i> .....	406
§ 4. — <i>Les droits pécuniaires du titulaire du marché</i> ....	407
Section II. — <i>Les concessions : la concession de service public</i> .....	411

CHAPITRE II. — LES RELATIONS ISSUES DE L'INTERVENTIONNISME ÉCONOMIQUE.....	423
----------------------------------------------------------------------------	-----

Section I. — <i>Les organes de l'interventionnisme économique</i> .....	424
§ 1. — <i>Les établissements publics interventionnistes</i> ....	427
§ 2. — <i>Les organismes privés d'intervention</i> .....	429
Section II. — <i>Les procédés juridiques d'intervention</i> .....	432
Sous-Section I. — <i>Les mesures unilatérales</i> ....	432
Sous-Section II. — <i>L'emploi du procédé conventionnel</i> .....	433

§ 1. — <i>Les conventions de collaboration aux tâches interventionnistes</i> .....	434
§ 2. — <i>Les conventions d'administration économique ou « contrats économiques »</i> .....	435
<b>Section III. — Le contentieux de l'interventionnisme économique</b> .....	449
§ 1. — <i>Le partage des compétences entre le juge administratif et le juge judiciaire</i> .....	450
§ 2. — <i>Le contentieux de la légalité</i> .....	453
§ 3. — <i>Le contentieux de la responsabilité</i> .....	456
<b>TITRE III. — LE DROIT DU SECTEUR PUBLIC ÉCONOMIQUE</b> .....	463
<b>CHAPITRE I. — GÉNÉRALITÉS SUR LE SECTEUR PUBLIC ÉCONOMIQUE</b> .....	464
<b>Section I. — Le service public industriel et commercial</b> .....	468
<b>Section II. — L'entreprise publique</b> .....	474
<b>CHAPITRE II. — RÉGLES GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'ORGANISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES</b> .....	481
<b>Section I. — Les règles d'organisation communes à l'ensemble des entreprises publiques</b> .....	484
§ 1. — <i>Le conseil d'administration (ou de surveillance)</i> .....	484
§ 2. — <i>La direction générale (ou directoire)</i> .....	486
<b>Section II. — L'application aux entreprises publiques de la formule de l'établissement public</b> .....	486
<b>Section III. — L'application aux entreprises publiques de la formule juridique de la société</b> .....	495
<i>Sous-Section I. — Les sociétés à capital public</i> .....	495
<i>Sous-Section II. — Les sociétés d'économie mixte</i> .....	499
§ 1. — <i>Généralités</i> .....	499
§ 2. — <i>Les règles d'organisation et de fonctionnement</i> .....	501
<b>CHAPITRE III. — LES RELATIONS DE L'ÉTAT ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES</b> .....	507
<b>Section I. — Le développement progressif des contrôles</b> .....	510

<b>Section II. — L'aménagement actuel des contrôles</b> .....	513
§ 1. — <i>Les contrôles de tutelle</i> .....	513
§ 2. — <i>La vérification des comptes</i> .....	516
§ 3. — <i>Le contrôle parlementaire</i> .....	518
<b>Section III. — Les nouvelles orientations des rapports de l'Etat avec les entreprises publiques</b> .....	518
<b>CHAPITRE IV. — LE RÉGIME JURIDIQUE DES ENTREPRISES PUBLIQUES</b> .....	524
<b>INDEX ALPHABÉTIQUE</b> .....	531
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	537